

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

**DU Psychocriminologie : de la clinique à l'interdisciplinarité**

RESPONSABLE(S) : Sonia Harrati / David Vavassori

## SESSION 1 (PAS DE SESSION 2)

### Contrôle continu

Épreuve		Durée	Coeff	Report
UE	Epreuve			
UE 101	Introduction à la criminologie		4	<input type="checkbox"/>
UE 102	De la criminologie à la psychocriminologie clinique		6	<input type="checkbox"/>
UE 103	Clinique psychocriminologique		10	<input type="checkbox"/>
UE 104	Mise en pratique des savoirs et des savoir-faire		40	<input type="checkbox"/>

	Épreuve		Durée	Coeff.
	UE	Epreuve		
1				
2				
3				
4				

### Informations complémentaires

Soutenance et examen écrit possibles en distanciel selon évolutions sanitaires et directives ministérielles, nationales, régionales et locales.

NB : L'évaluation des DU se déroule sur une session unique. Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise.

Les UE ne sont pas compensables entre elles.

Si l'étudiant présent à l'examen n'a pas validé une UE et si celle-ci n'est pas compensée, l'étudiant est en droit de bénéficier à sa demande d'une épreuve de substitution dont la date sera fixée par le responsable pédagogique de l'UE.

En cas d'absence justifiée à un examen (voir liste des absences justifiables dans le contrat de formation), une épreuve de remplacement peut être demandée par l'étudiant au responsable pédagogique de l'UE dans le cadre des dispositifs prévus par l'université.